



TFP TAVA

Titre à Finalité Professionnelle

Technicien Après-Vente Automobile

N° RNCP : 40839 / Certificateur : ASS NATIONALE FORMATION AUTOMOBILE et CNPE des services de l'automobile / Date d'échéance enregistrement : 25.06.2030

Le titre à finalité professionnelle « Technicien après-vente automobile », précédemment enregistré comme CQP, a été créé par la Commission paritaire nationale des services de l'automobile de mai 1989.

Le titulaire du TFP Technicien après-vente automobile réalise les activités de maintenance portant sur les moteurs thermiques et leurs équipements ; l'ensemble des systèmes de conduite, confort et sécurité des véhicules.

Ce TFP est une certification délivrée par la branche des services de l'automobile, attestant de l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires pour exercer un emploi correspondant à la qualification de branche « Technicien Électricien Électronicien automobile », positionnée à l'échelon 9 de la Convention collective des services de l'automobile N°3034.

Public concerné

Public :

- Être âgé de 16 à 29 ans révolus.
- Sans condition d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou sur la liste des sportifs de haut niveau.

Modalités et délais d'accès

- Dossier de préinscription en ligne.
- Entretien individuel / Tests de positionnement.
- Être titulaire du CAP Maintenance des véhicules option véhicules légers.
- Signature d'un contrat d'apprentissage.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
- Rentrée en septembre de chaque année.

Durée et organisation

Durée :

- 2 ans de formation alternée en contrat d'apprentissage.

Organisation :

- 14 semaines de formation au CFA de septembre à juin par année de formation, le reste s'effectue en entreprise.
- Alternance : 1 semaine en centre de formation, 2 semaines en entreprise.

Contenu de la formation

- Diagnostic et remise en conformité des systèmes d'injection et de dépollution (essence / diesel).
- Diagnostic et remise en conformité des systèmes à gestion électronique/ multiplexée.
- Diagnostic et maintenance des systèmes mécaniques.
- Diagnostic et remise en conformité des composants de la chaîne de traction d'un VE/VH.

Objectifs de la formation

Être capable de :

Réaliser des activités de maintenance portant sur :

- Les moteurs thermiques, les motorisations électrifiées et les équipements périphériques.
- L'ensemble des systèmes de conduite, confort et sécurité des véhicules.

Passage de l'habilitation climatisation et préparation à l'habilitation VE/VH.

Modalités pédagogiques

Moyens pédagogiques et techniques :

- Atelier mécanique, salles de classe, salle informatique, labo de sciences.

Equipe pédagogique :

- La formation sera animée par deux formateurs en mécanique, chacun titulaire d'un diplôme de la spécialité, et de formateurs en enseignement général autorisés à enseigner.
- Un référent handicap a en charge le bon déroulement de la formation des apprenants en situation de handicap.

Méthodes pédagogiques :

- La MFR propose une méthode pédagogique basée sur une démarche en deux temps : sur le terrain, le temps « *de l'action et de la motivation* » et à l'école, le temps « *de la mise en commun et de la réflexion* » : **l'alternance.**

Modalités de suivi et d'évaluation

Modalités de suivi :

- Visites en entreprise
- Suivi pédagogique individualisé
- Bilans semestriels
- Livret d'apprentissage
- Tableau d'activités réalisées en entreprise

Modalités d'évaluation :

- Le candidat doit valider 3 des 4 blocs de compétences pour pouvoir se présenter à l'entretien de narration.
- A l'issue de l'entretien de narration, le jury se prononcera sur l'obtention de la certification.
- Aucun bloc de compétence ne peut être évalué et certifié de façon isolée.

Accès

- Transports en commun.
- Gare de SALLANCHES à moins de 10 minutes à pied.
- Parking sur place.
- Etablissement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Tarifs

- La formation est gratuite pour les apprentis. Le financement de celle-ci par l'OPCO ou CNFPT pour la fonction publique territoriale se fait sur la base d'un coût contrat défini par les branches professionnelles.
- Seuls les frais liés à la pension (internat et restauration) et à la cotisation à l'association ainsi que les manuels scolaires (et la caisse à outils lorsque l'OPCO ne la prend pas en charge) sont à la charge de l'apprenti et/ ou de son représentant légal.

Poursuite d'études

- TFP TEAVA (Technicien Expert après-vente automobile)
- TFP Réceptionnaire après-vente
- BTS Maintenance des véhicules option véhicules particuliers

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur notre site internet <https://mfrcb.com> ou contactez le secrétariat de la MFR au 04 50 58 11 21

Lien avec la fiche RNCP du TFP TAVA :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40839/>

Fiche actualisée au 04/06/2026

CFA MFR LE CLOS DES BAZ

240 avenue André Lasquin 74700 SALLANCHES • 04 50 58 11 21 • mfr.closdesbaz@mfr.asso.fr • www.mfrcb.com
Organisme de formation n°82 74 02485 74 Siret : 776 619 934 000 16 APE : 85.32Z